

Description

Le technicien ou la technicienne en insémination artificielle déposent, hors accouplement, la semence d'animaux domestiques mâles chez les femelles pour reproduire des espèces bovine, caprine, ovine, porcine et équine. Après avoir sélectionné et préparé les doses de semence indigène ou étrangère, ils se rendent auprès des éleveurs pour inséminer artificiellement les animaux choisis. Cette pratique a pour but essentiel l'amélioration de l'espèce.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation de la semence

- prélever et traiter la semence chez des animaux en bonne santé, sous la direction d'un vétérinaire, dans les stations d'inséminations ou dans des exploitations qui remplissent toutes les conditions requises;
- fractionner et identifier clairement les doses individuelles, les étiqueter, tenir un registre informatisé de contrôle précisant l'identité de l'animal donneur, sa race, le code de la station d'insémination et la date de prélèvement;
- désinfecter et stériliser des récipients; y entreposer les doses; éventuellement les congeler;
- gérer le stock électronique et enregistrer chaque entrée ou sortie de semence;

Mise en place de la semence

- prendre contact avec le propriétaire de l'animal, fixer le rendez-vous, planifier l'intervention et préparer le matériel;
- procéder à l'insémination artificielle du bétail bovin, caprin, porc ou équin;
- saisir l'identité de l'animal inséminé, les coordonnées de son propriétaire et transmettre électroniquement les données de l'insémination;
- suivre et contrôler la gestation;
- surveiller les naissances issues de l'insémination artificielle;

Formation et conseil

- conseiller les éleveurs sur les questions de zootechnie et de fécondité des animaux;
- vulgariser les connaissances en insémination artificielle auprès des éleveurs intéressés, partager des expériences;
- s'entretenir avec des vétérinaires et des spécialistes de l'insémination pour résoudre certains problèmes de fécondité, d'élevage ou d'administration.

Environnement de travail

Le technicien ou la technicienne en insémination artificielle sont intégrés à une petite équipe conduite par un chef qui attribue le travail et fixe les délais. Selon la saison et la région, ils se déplacent chaque jour dans de nombreuses exploitations agricoles. Les inséminations se pratiquent tous les jours de l'année, les congés et les horaires de travail peuvent être irréguliers. La profession est soumise à autorisation de pratiquer sur un territoire donné, délivrée par le Service vétérinaire cantonal.

Formation

La formation de technicien ou de technicienne en insémination artificielle s'acquiert en emploi:

Lieux

- formation théorique à Zollikofen aux côtés de vétérinaires et de techniciens de Swissgenetics;
- formation pratique dans un établissement agréé en Suisse, France ou Allemagne.

Durée

- 20 jours minimum dans un établissement de formation agréé pour la partie théorique et la partie pratique;
- pratique professionnelle d'au moins 3 mois.

Conditions d'admission

- certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur-trice ou d'une profession apparentée.

Titre obtenu

- certificat de technicien ou de technicienne en insémination artificielle délivré par l'OVF.

Contenu

- anatomie et physiologie des organes génitaux;
- prélèvement, entreposage, préparation de la semence, tenue d'un contrôle de la circulation des marchandises;
- technique de l'insémination;
- hygiène de la reproduction;
- épizooties et autres maladies infectieuses;
- élevage et organisation de l'élevage en Suisse;
- dispositions légales en matière d'insémination artificielle;
- autres dispositions légales suisses sur les épizooties et la protection des animaux se rapportant à l'insémination artificielle.

Remarque: des cours pour les exploitants agricoles sont également proposés à la [HAFL de Zollikofen](#)

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Hygiène et propreté
- Disposition à de fréquents déplacements
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

Perspectives professionnelles

Actuellement, le nombre d'inséminations artificielles est en diminution suite à la régression du cheptel bovin suisse. De nouveaux techniciens ne sont engagés et autorisés à pratiquer qu'en fonction des besoins.

Quelques techniciens ou techniciennes en insémination artificielle trouvent des débouchés dans la formation et le conseil aux éleveurs (fédérations de sélectionneurs, syndicats, etc.):

- cours proches de la pratique afin que les éleveurs puissent minimiser les pertes de production lors de problèmes de santé de leurs troupeaux;
- conseils ciblés lors de troubles de la santé ou de la fécondité de leurs animaux;
- etc.

Perfectionnement

Les techniciens en insémination artificielle peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue organisés par Swissgenetics portant principalement sur:
 - l'anatomie et la physiologie animale;
 - les techniques de mise en place de la semence;
 - les problèmes de fertilité;
 - les techniques de vente;
 - l'administration;
 - etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agriculteur CFC/Agricultrice CFC
- Assistant en médecine vétérinaire CFC/Assistante en médecine vétérinaire CFC
- Aviculteur CFC/Avicultrice CFC
- Éleveur de chiens/Éleveuse de chiens
- Gardien d'animaux CFC/Gardiennne d'animaux CFC
- Professionnel du cheval CFC/Professionnelle du cheval CFC

Adresses

Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)
Rte de Lausanne 17
1400 Yverdon-les-Bains
Tél.: 024 426 61 62
<http://www.fsbb.ch>

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Tél.: 058 463 30 33
<http://www.osav.admin.ch>

Swissgenetics
Meielenfeldweg 12
3052 Zollikofen
Tél.: 031 910 62 62
<http://www.swissgenetics.ch>